

  inondation LES CONSIGNES SPÉCIFIQUES		
AVANT	PENDANT	APRÈS
<ul style="list-style-type: none"> Placez hors d'eau les meubles et objets précieux, les matières et produits dangereux ou polluants. Identifiez le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz pour les couper si nécessaire. Aménagez les entrées possibles d'eau : portes, soupiroux, évents. Repérez les stationnements hors zone inondable, des lieux d'hébergement possibles et des itinéraires sûrs. Prévoyez votre kit d'urgence en cas d'évacuation. Mettez les animaux d'élevage hors des zones inondables 	<ul style="list-style-type: none"> Informez-vous de la montée des eaux et des consignes par la radio ou auprès de la mairie. Utilisez les dispositifs de protection temporaires, si nécessaire : batardeaux, couvercles de bouche d'aération. Coupez les sources d'énergie (électricité, gaz et fioul) et l'alimentation en eau potable de votre habitation. Assurez la sécurité des occupants des locaux en empêchant la flottaison d'objets. Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école. Ne vous engagez pas à pied ou en voiture sur une route ou une zone inondée. Évitez de téléphoner afin de libérer les réseaux fixe et mobile pour les secours. N'évacuez les lieux que sur ordre des autorités ou si vous y êtes forcés. Réfugiez-vous sur un point haut préalablement repéré : étage, colline... En cas de grand danger, se réfugier le plus en hauteur possible (sur le toit en dernier recours) et attendre l'arrivée des secours. Manifester votre présence pour être secouru. 	<ul style="list-style-type: none"> Respectez les consignes. Aidez les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques. Concernant les locaux : <ul style="list-style-type: none"> aérez, désinfectez à l'eau de javel ; chauffez dès que possible ; ne rétablissez le courant électrique que si l'installation est sèche ; en cas de doute, faites vérifier vos installations techniques. Informez les autorités de tout danger.

POUR LES RIVERAINS DE LA LOIRE

Le SPC Loire-Cher-Indre met à votre disposition un système d'information automatique par SMS sur les niveaux d'eau atteints aux stations de mesure qu'il surveille. Ce service est accessible gratuitement, par simple inscription, et ouvert à tous : collectivités locales, organismes publics ou privés, grand public.

Pour en bénéficier, il vous suffit de créer un compte, puis de souscrire des abonnements (en cote ou en débit) aux stations qui vous intéressent : vous serez alors automatiquement informé par SMS en cas de franchissement des références que vous avez définies.

<http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/service-sms-a3115.html>



Que faire en cas d'inondation ?

PENDANT



n'entreprenez pas d'évacuation sans ordre des autorités (sauf si vous y êtes forcé par la crue).



restez chez vous.



évitez de vous déplacer dans les lieux inondés.



à l'intérieur, installez-vous à l'étage des maisons.



n'utilisez pas les équipements électriques : ascenseurs, portes automatiques, etc.



à l'extérieur, gagnez les endroits élevés.

EN CAS D'ÉVACUATION



évacuez en respectant les consignes des autorités, notamment pour les lieux de regroupement.



fermez le gaz, l'eau et l'électricité.



munissez-vous de votre kit d'urgence et des médicaments nécessaires à vos éventuels traitements.



s'informer



utilisez le réseau téléphonique uniquement pour alerter les secours.



consultez les sites internet VIGICRUES et METEO FRANCE



privilegiez les réseaux sociaux : PRÉFÈTE DE LA NIÈVRE @PREFET58

FRANCE BLEU AUXERRE sur la bande FM : 101.3 ou 104.0

